

Synthèse de la réunion du bureau du 5 décembre 2018

Le bureau du Cnis s'est réuni sous la présidence de Patrice Duran le 5 décembre 2018.

La première partie de la réunion a été consacrée à une présentation des règlements-cadres européens et de leur articulation avec les règlements d'application, à partir de l'avancement du règlement cadre sur les statistiques sociales (Integrated European Social Statistics - IESS).

Pour les enquêtes s'inscrivant dans un processus d'élaboration européen, il s'agissait de planter le premier cadre d'une réflexion visant à faire évoluer le moment de présentation de ces enquêtes en commission du Cnis. Une information plus précoce des commissions que l'actuelle demande d'avis d'opportunité, à un stade de maturité des enquêtes qui reste à déterminer, permettrait de faire remonter au niveau européen les suggestions formulées lors des commissions. Une proposition sur le moment adéquat de cette information sera présentée lors d'un prochain bureau.

Patrice Duran a ensuite dressé le bilan de la dernière année du moyen terme 2014-2018 autour des 6 orientations générales qui avaient été retenues pour la période :

1) faciliter l'accès aux données de la statistique publique

Conformément à la première recommandation du rapport du groupe de travail sur l'accès des données aux chercheurs, un vade-mecum, élaboré dans le cadre d'une collaboration avec le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, est en cours de finalisation et devrait être disponible début 2019. Par ailleurs, lors de l'assemblée plénière qui s'est tenue le 31 janvier 2018, le thème de la table ronde, consacré aux données de la statistique publique, a été l'occasion de mettre en évidence les avancées très significatives pour l'accès des chercheurs aux données au cours des cinq dernières années.

2) éclairer les comparaisons internationales

Les travaux en cours au sein du CSSE (Comité du Système Statistique Européen) sur les règlements-cadres européens concernant les statistiques d'entreprises (Framework Regulation Integrating Business Statistics - FRIBS) et les statistiques sociales (Integrated European Social Statistics - IESS) visent à augmenter la comparabilité des données en les harmonisant par le partage de méthodes, de services, d'outils et de standards internationaux communs.

Mais des difficultés de mise en œuvre existent. Malgré une harmonisation accrue par les inputs, les comparaisons internationales sont rendues difficiles par des différences dans le questionnaire ou dans la mise en œuvre du processus de collecte.

Le Cnis considère donc qu'il convient de rester vigilant sur ce sujet au cours des années futures. La comparaison internationale des données a été évoquée à plusieurs reprises lors des consultations qui ont présidé à l'élaboration du futur moyen terme 2019-2023 du Cnis : un avis général aborde précisément cette question qui fera donc l'objet d'un suivi particulier cours des prochaines années.

3) mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique

Le colloque sur les nouvelles sources de données, organisé par le Cnis le 2 juillet 2018, a permis de distinguer parmi ces « nouvelles sources » celles, aussi appelées données massives, qui viennent notamment d'acteurs du secteur privé, de celles qui, sans être réellement nouvelles, sont nées de

l'ouverture et de l'appariement de données issues des systèmes de gestion publique et conservent les caractéristiques des données d'origine administrative.

Les données massives peuvent compléter des données d'enquête, après une expertise au cas par cas de ces apports potentiels, comme l'ont illustré des travaux présentés lors de ce colloque. Elles requièrent de la part du service statistique public de nouvelles compétences et l'incitent à se positionner par rapport aux opérateurs privés, en mettant en œuvre des dispositifs d'observation adaptés, tout en confortant sa capacité à bâtir des questionnements de fond sur les sujets économiques et sociaux

4) Disposer d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut

Cette orientation s'est concrétisée cette année par les travaux et la remise en juin 2018 du rapport du groupe de travail du Cnis chargé de la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) adoptés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Le rapport présente 98 indicateurs retenus pour le suivi des stratégies françaises concourant au développement durable, ainsi que leur valeur. Ces indicateurs déjà disponibles en France, ont été jugés suffisamment pérennes et robustes pour être utilisés jusqu'en 2030.

La liste ainsi composée constitue un tableau de bord des stratégies nationales qui concourent aux ODD. Outre le tableau de bord, le rapport comprend également des recommandations, soit générales, soit par objectif, qui, pour certaines d'entre elles, ont été intégrées dans plusieurs propositions d'avis du prochain moyen terme.

5) mieux connaître la dépense territoriale

Un point d'avancement de la mise en place et des travaux de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), créé en mars 2017, a été apporté lors de la commission Territoires.

Instance de concertation entre l'État et les représentants des collectivités locales, l'OFGL a publié deux études, l'une sur les dégrèvements, abattements et exonérations de fiscalité locale et l'autre sur les subventions d'équipement versées entre collectivités territoriales.

6) progresser dans la mesure du numérique

Les conclusions du colloque organisé par le Cnis « L'économie numérique : enjeux pour la statistique publique », qui s'est tenu le 7 mars 2018 ont été rappelées. Le numérique nécessite une adaptation des outils de collecte, parallèlement à des pratiques traditionnelles. Il demande également de vérifier que les concepts ou nomenclatures utilisés par les statisticiens sont toujours pertinents dans une économie numérisée. Des actions sont déjà en cours, notamment dans le cadre de la loi pour une République numérique qui permet aux statisticiens d'accéder aux données privées : les applications, parfois encore expérimentales, concernent les données de caisse, les données de mobilité via les smartphones, les données bancaires.

Le point suivant était consacré à la validation des avis du moyen terme 2019-2013.

Cédric Afsa a présenté les 8 projets d'avis généraux, regroupés en 3 rubriques thématiques : le développement durable, le numérique et les territoires et une rubrique de méthodes et diffusion.

Les projets d'avis des commissions ont été présentés par les présidents de commission.

Les discussions autour de ces projets d'avis ont donné lieu à des propositions d'amendement. Les propositions d'avis amendés seront ensuite soumises aux membres du Conseil avant l'assemblée plénière qui se tiendra le 31 janvier 2019, et au cours de laquelle les avis du moyen terme 2019-2024 seront définitivement validés.

L'intervention de **Jean-Luc Tavernier** s'est articulée en six points :

Une réunion informelle des directeurs généraux des Instituts nationaux de statistique européens s'est déroulée les 19 et 20 novembre derniers à Vienne. Elle visait à échanger sur le rôle que jouent les Instituts nationaux de statistique dans les stratégies numériques adoptées par les gouvernements pour promouvoir les activités d'administration en ligne, rendre les informations accessibles à un large public, réduire la charge de citoyens en matière de fourniture d'informations, échanger des données entre administrations pour mieux évaluer les politiques publiques ou améliorer l'efficacité interne des administrations. Il est ressorti des échanges qu'un tel rôle d'administrateur général des données dépasse le cadre traditionnel d'intervention d'un INS, et n'est pas souhaitable dès lors qu'il conduirait à être acteur de process conduisant à des décisions individuelles relatives aux individus ou aux entreprises, ce qui ne serait pas compatible avec le respect du secret statistique. La question peut éventuellement se poser en des termes différents pour un service statistique ministériel : du fait de son ancrage ministériel, il peut être pertinent, dans certains cas d'endosser la responsabilité d'administrateur des données de son ministère, sur un domaine spécifique. Ainsi en est-il de la Drees et du projet de Data Hub Santé.

Dix ans après la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, s'est tenue la semaine dernière en Corée, une réunion de la commission Stiglitz, Fitoussi, Durand (en référence à Martine Durand, Directrice des statistiques de l'OCDE) qui a rendu deux rapports dans la continuité des travaux de la commission précédente.

La nouvelle tentative de l'Insee d'introduction d'une disposition législative par amendement en vue de permettre aux enquêteurs de l'Insee de disposer d'une clé Vigik leur permettant d'accéder aux immeubles collectifs a été censurée par le Conseil constitutionnel.

Une mission de l'Inspection générale de l'Insee consacrée à la communauté des influenceurs, a rendu un rapport sur la meilleure façon d'utiliser les réseaux sociaux et d'interagir avec les acteurs qui y sont influents.

Enfin, dans le cadre du développement de son offre pédagogique sur les statistiques qui reviennent souvent dans le débat public, l'Insee a mis en ligne sur son site le 3 décembre dernier deux publications interactives pédagogiques sur les thèmes de l'immigration et de la mondialisation.